



DÉPARTEMENT
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET
DES CULTES

SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

N° 2828

Mentionner sur l'enveloppe le service
avec lequel on correspond.

Ne traiter qu'un sujet par lettre et rappeler le
numéro ci-dessus dans la réponse.

Se servir d'une feuille double si la lettre ne peut
être contenue dans une page.

Réponse à lettre du

29. IX

ANNEXE

Lausanne, le 3 octobre 1905

A la Municipalité

à Crayolens
(Sageuse)

En réponse à votre lettre
du 29 septembre dernier, et vu l'urgence des
réparations projetées à votre bâtiment d'école,
nous vous prions de faire procéder à celles-ci
dans le plus bref délai.

La question du subsidé
à allouer par l'État ne pourra être tranchée
que plus tard.

Le Chef du Département

Ch. Decoppet



Lausanne, le 3 octobre 1905

DÉPARTEMENT
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET
DES CULTES

SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

N° 2829.

Mentionner sur l'enveloppe le service
avec lequel on correspond.

Ne traiter qu'un sujet par lettre et rappeler le
numéro ci-dessus dans la réponse.

Se servir d'une feuille double si la lettre ne peut
être contenue dans une page.

Réponse à lettre du

ANNEXE

1 rapport
Plans et devis.

A la Municipalité

de Crayonnens.

(Payenne)

Nous vous adressons
ci-joint une copie du rapport de l'archi-
secte de l'Etat concernant les plans et devis
des réparations projetées à votre bâtiment
d'école.

Le Chef du Département

Ch. Duoppe